

d'employés pour prosélytisme syndical et comme membres de syndicats, l'embauchage d'ouvriers syndiqués seulement) ont été la cause de nombreuses grèves et ont entraîné une forte proportion du temps perdu. En 1944 les grèves au sujet des demandes d'augmentation de salaires, de diminution des heures de travail et d'autres changements n'entraînent que 14 p.c. de tout le temps perdu, tandis que les grèves au sujet des questions syndicales en entraînent environ 70 p.c.; deux grèves à elles seules font perdre plus de 300,000 jours de travail.

Depuis 1935, la proportion des grèves et lock-out réglés par médiation a augmenté. Jusqu'à cette époque environ la moitié des différends étaient réglés par négociations directes. En 1944, 60 p.c. de toutes les grèves sont réglées par les divers organismes administratifs, fédéraux et provinciaux. L'amélioration des relations entre patrons et ouvriers, comme l'indique la diminution des grèves en 1944, reflète la collaboration de l'administration et des ouvriers dans l'application des règlements sur les relations ouvrières en temps de guerre, qui sont entrées en vigueur le 20 mars 1944. En 1944, environ 25 ouvriers sur 1,000 sont atteints par les grèves contre 72 en 1943, 39 en 1942, 33 en 1941, 27 en 1940 et 20 en 1939.

Section 10.—Salaires et gains

Sous-section 1.—Salaires et heures de travail de diverses catégories d'ouvriers au Canada*

Les statistiques des salaires et des heures de travail sont recueillies depuis quelques années par le Ministère fédéral du Travail. Elles sont publiées dans une série de suppléments de la *Gazette du Travail* dont le premier date de mars 1921. Les dossiers sur lesquels reposent ces statistiques remontent dans la plupart des cas à l'année 1901. Les nombres-indices tracent le mouvement général des salaires pour les principaux groupes industriels.

Dans le rapport le plus récent de la série (n° 26), le nombre-indice a été révisé jusqu'à 1939 et placé sur la base 100 en 1939 pour toute la période depuis 1901. Les changements proportionnels pour la période de 1939 à 1943, révélés par l'indice révisé pour les principaux groupes d'industries, ne diffèrent pas beaucoup des changements proportionnels révélés par l'ancien indice publié pour la dernière fois dans la *Gazette du Travail* d'octobre 1944. Ce rapport contient des tableaux montrant les taux moyens pour des occupations choisies, de même que les échelles prédominantes des salaires et les heures régulières ou normales de travail par semaine. Les statistiques sont données par province ou région et, quand il y a possibilité, pour Montréal et Toronto. Les tableaux 28 et 29 font voir les nombres-indices des salaires par principaux groupes industriels et par industries.

De 1930 à 1933 la diminution des salaires est générale; en 1934, cependant, plusieurs groupes accusent des augmentations; ces augmentations sont générales chaque année depuis cette époque, variant en moyenne de 3 p.c. en 1940 à 10 p.c. en 1941, 7·7 p.c. en 1942 et 7·8 p.c. en 1943. Certaines des augmentations de 1940 et plusieurs de celles des années suivantes prennent la forme d'une indemnité de vie chère qui doit être ajustée de temps à autre d'après le nombre-indice officiel du coût de la vie et par ordre du Conseil national du travail en temps de guerre. (Depuis le 15 novembre 1941, les taux des salaires ne peuvent subir aucun changement sans l'autorisation du Conseil national ou d'un conseil régional du travail en temps de guerre—voir p. 783.)

* Voir, pp. 795-805 de l'Annuaire de 1927-28, un article intitulé "Statistiques des salaires basées sur le recensement de 1921", et pp. 809-811 de l'Annuaire de 1933, un article intitulé "Gains au cours de l'année du recensement 1931".